Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212200968-20251128-20251128_DELI10-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDEBIA

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice	10
Présents	10
Votants	10

L'an deux mil vingt-cinq,
le vendredi 28 novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal de LANDEBIA
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire.
Date de convocation : 24/11/2025

PRESENTS : DURAND P., CARO P., DELAMOTTE M., DURAND A., BOURDONNAIS J., BAILLET I., DE LA CUEVA V.-H., BROUCKAERT F., LOYEN-MACE A., LANGLOIS S.
SECRETAIRE : LOYEN-MACE A.

20251128-DELIB10 : RENOUVELLEMENT CONVENTION AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune dispose d'une agence postale à la mairie et présente la convention de renouvellement de partenariat avec la Poste.

Cette convention débute le 01 janvier 2026, pour une durée de 5 ans. L'amplitude horaire minimum d'ouverture est de 12 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la convention présentée,
- Autorise le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
DURAND Patrick

